

Principales recommandations

Mesures macroéconomiques destinées à stabiliser l'économie et à renforcer le secteur bancaire

- Les banques viables qui ont besoin de fonds propres devraient être recapitalisées rapidement, et les banques non viables devraient faire l'objet, dès que possible, d'une procédure de résolution ordonnée, comme prévu dans le mémorandum d'accord.
- Les détenteurs de titres de dette subordonnée et d'instruments de fonds propres hybrides de rang inférieur devraient absorber les pertes des banques qui sont restructurées de façon ordonnée, comme prévu dans le mémorandum d'accord.
- Le gouvernement devrait s'employer à réaliser ses nouveaux objectifs de déficit global, à moins que la croissance soit nettement plus faible que prévu, auquel cas il faudrait laisser jouer les stabilisateurs automatiques, au moins en partie.
- Il faudrait préciser les mesures d'assainissement qui seront nécessaires pour atteindre l'objectif de déficit en 2014 et minimiser leur éventuel impact régressif afin de favoriser l'émergence d'un consensus social autour des besoins de redressement des finances publiques.
- Pour améliorer le cadre budgétaire, mettre en place un conseil budgétaire doté d'un solide mandat. Mettre en œuvre de manière stricte les dispositions relatives à la surveillance de la politique budgétaire des administrations régionales, ainsi que les nouvelles obligations prévues en matière de divulgation de leurs résultats budgétaires.
- Augmenter les taxes sur les externalités environnementales, y compris les prélèvements sur les carburants. Appliquer le taux normal de TVA à davantage de biens et services. Pérenniser les hausses d'impôts sur la valeur des biens immobiliers et réduire les taxes sur les transactions immobilières.

Mesures relatives au marché du travail et aux marchés de produits destinées à renforcer l'emploi et la croissance

- Réduire davantage l'indemnité pour licenciement injustifié. Si la réforme n'est pas efficace, la mise en place d'un contrat de travail unique prévoyant une indemnité de licenciement initialement faible mais progressive pourrait aider à réduire l'écart encore important entre les coûts de licenciement des travailleurs temporaires et des travailleurs permanents, ce qui devrait effectivement atténuer le dualisme du marché du travail.
- Pour favoriser une plus grande souplesse d'adaptation aux circonstances économiques, une option serait de supprimer l'extension légale des conventions collectives ou de la remplacer par un mécanisme d'adhésion volontaire, en vertu duquel les entreprises décideraient d'être représentées ou non dans les négociations collectives sectorielles sur les salaires.

- Améliorer l'accès des jeunes chômeurs aux services de formation et d'aide à la recherche d'emploi. Mettre en place un dispositif global de suivi et d'évaluation comparative des services de l'emploi et de l'application des politiques actives du marché du travail (PAMT) au niveau régional.
- Élargir l'accès au deuxième cycle de l'enseignement secondaire en limitant aux matières principales les critères d'admission en classe supérieure au premier cycle. Réunir l'enseignement professionnel à l'école et les contrats de formation au sein d'un système unique.
- Alléger encore les procédures de création d'entreprise et leur coût, et éliminer les obstacles à l'entrée dans certains secteurs, notamment dans les services professionnels ainsi que dans les transports ferroviaires et routiers.
- Les barrières à l'entrée mises en place par les administrations régionales auxquelles se heurtent les grandes surfaces commerciales devraient être abaissées, et les horaires d'ouverture des magasins devraient être libéralisés dans les régions où des restrictions subsistent en la matière. Il faudrait relever le plancher national relatif aux heures d'ouverture des magasins que doivent appliquer les administrations régionales dans le cadre de la réglementation de ces horaires.



Extrait de :
OECD Economic Surveys: Spain 2012

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/eco_surveys-esp-2012-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Principales recommandations », dans *OECD Economic Surveys: Spain 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/eco_surveys-esp-2012-3-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.